

Demain Pour Foug



Madame, Monsieur, chères Électrices, chers Électeurs,

C'est avec plaisir que je vous présente la liste des 22 Faouines et Faouins qui m'accompagneront pour les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Une équipe à votre image, riche dans sa diversité, pleine d'enthousiasme, avec la volonté de se mobiliser pour gérer sainement et efficacement la Commune et œuvrer dans l'unique intérêt de toutes et tous.

Ces femmes et ces hommes, que vous rencontrerez à travers ce document, aux âges, parcours et profils différents, représentent en effet les diverses sensibilités de notre Commune. Certain(e)s qui ont déjà fait leurs preuves dans l'équipe municipale actuelle, et d'autres, qui s'engagent pour la première fois dans un cadre électoral, sont prêt(e)s à travailler ensemble au service de Foug et de ses habitants.

Je souhaite m'appuyer sur les compétences et les qualités de chacun(e), dans un esprit de confiance et d'unité et pouvoir impulser des évolutions raisonnées et cohérentes pour notre Commune.

Face à la pensée individualiste et aux multiples difficultés, nous répondrons par une action collective dans un esprit de transparence et par un travail de proximité à vos côtés.

Pour un projet ambitieux, nous servirons les intérêts du devenir de Foug dans les six prochaines années et préparerons aussi l'après mandat, poursuivrons les travaux de rénovation pour plus d'attractivité et de mieux vivre ensemble, consoliderons les actions socio-culturelles, protégerons l'environnement, le patrimoine commun et veillerons à la qualité de vie de chaque habitant, quel que soit son âge, dans une volonté de solidarité, d'humanisme, de respect et de justice sociale.

Afin de vous permettre de faire connaissance avec notre équipe, nous irons à votre rencontre dans les prochains jours pour écouter vos attentes et vous inviterons à une réunion publique participative car il nous paraît légitime que nous vous écoutions et que nous vous consultions pour que notre projet soit également le vôtre.

Dans l'attente de ces rencontres, je vous invite à faire connaissance avec la liste

« *Demain Pour Foug* »

Bien cordialement,
Philippe MONALBESCHI



« Une équipe disponible, présente sur l'ensemble de la Commune »



Êtes-vous inscrit ?

Vous pouvez le vérifier sur le site *service public* ou à la *mairie de Foug.*

1) Dates élections :

La prochaine élection des conseillers municipaux se déroulera :

- ↪ le dimanche 15 mars 2020, pour le premier tour, de 8h à 18h
- ↪ le dimanche 22 mars 2020, pour le second tour, de 8h à 18h

2) Pour voter, il faut :

- ↪ Être résident de la commune
- ↪ Être inscrit sur la liste électorale
- ↪ Avoir 18 ans
- ↪ Être Français ou ressortissant européen
- ↪ Jouir de ses droits civiques et politiques

Attention :

L'inscription d'un nouvel habitant n'est pas automatique sur les listes !
Vous devez vous inscrire sur les listes de votre nouvelle commune de résidence.

3) Modalités d'inscription sur les listes électorales :

- ↪ Avoir 18 ans
- ↪ Date limite au 7 février 2020 et sous certaines conditions et justificatifs, possibilité de s'inscrire jusqu'au 5 mars 2020 (ex : mutation, déménagement, ...)

4) Le vote par procuration :

Pour donner une procuration, l'électeur doit se rendre en personne dans un commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie.

Il peut également se présenter au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

Rappel : si l'électeur ne peut se déplacer à cause de son état de santé, il peut demander qu'un agent de police ou de gendarmerie se déplace chez lui pour établir la procuration.

5) Le jour du vote :

Les pièces acceptées pour justifier de son identité au moment du vote, sont les suivantes :
(Arrêté du 16 novembre 2018 entrant en vigueur le 1er janvier 2019)

- ↪ Carte nationale d'identité
- ↪ Passeport
- ↪ Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- ↪ Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- ↪ Carte vitale avec photographie
- ↪ Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- ↪ Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- ↪ Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- ↪ Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- ↪ Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne »
- ↪ Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- ↪ Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur la liste électorale du bureau de vote et de justifier de son identité :

La présentation de la carte électorale est conseillée.

6) Rappels sur la validité du bulletin de vote :

Aucun panachage n'est possible

Pas d'ajout de noms

Pas de suppression de noms

Vous votez pour une liste complète sans aucune modification.
Tout bulletin rayé ou annoté sera considéré comme nul.

Pour nous contacter :

Par téléphone : 06.27.52.22.60

Par courrier : 33 bis, rue de Renevaux – 54570 Foug

Rendez-vous sur le site : www.demain-pour-foug.fr